

Accident
d'exposition
sexuelle
VIH, VHB, VHC
et IST.

Que faire ?

COREViH

Nouvelle-Aquitaine

COORDONNER ET AGIR ENSEMBLE
EN SANTÉ SEXUELLE



Les 4 points-clés de la prise en charge des AES VIH, VHB, VHC et Infections sexuellement transmissibles

1. OÙ ADRESSER LA PERSONNE ?

- **Aux heures ouvrables :**
les services hospitaliers et consultations adaptées, prenant habituellement en charge les personnes infectées par le VIH.
- **Aux heures non ouvrables :**
le service des urgences de l'hôpital le plus proche.

2. DANS QUELS DÉLAIS ?

- **Le TPE (Traitement Post Exposition)**, s'il est indiqué, doit intervenir le plus tôt possible dans les heures qui suivent l'exposition, de façon optimale **dans les 4 premières heures**.
- **Au-delà de 48 heures**, il n'y a plus d'indication à ce traitement prophylactique, mais **un suivi doit être instauré**.

3. QUE FAIRE ?

L'indication d'un traitement prophylactique antirétroviral après exposition est étendue :

- à tous les types d'exposition sexuelle (rupture de préservatif, rapport non protégé...)
- au partage de matériel d'injection de drogues
- aux blessures...

SI :

- la personne source est porteuse du virus VIH,
- le statut sérologique de la personne source est inconnu, mais il existe des arguments pour suggérer une infection par le VIH (tableau clinique évocateur, comportements à risque...)
- la pratique exposante comporte un risque de transmission du VIH.

En fonction du type de l'exposition seront évalués les risques concernant le VIH, le VHB, les autres IST, le VHC... et l'indication d'un traitement prophylactique + d'une contraception d'urgence si risque de grossesse.

DANS TOUS LES CAS ESSAYER D'OBTENIR LE STATUT SÉROLOGIQUE DU SUJET SOURCE AVEC SON ACCORD À L'AIDE D'UN TROD (TEST RAPIDE À ORIENTATION DIAGNOSTIC).

4. QUEL TRAITEMENT ?

Il s'agit d'une **trithérapie d'antirétroviraux**.

La durée du traitement est de 4 semaines. Une consultation d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) est proposée, pour surveillance et soutien psychologique.

La participation du médecin généraliste à ce suivi, est souhaitable.

La personne exposée doit être informée* :

- de l'importance de l'observance,
- des risques d'effets indésirables des traitements,
- du risque d'échec en cas de traitement mal pris,
- que les rapports sexuels doivent être protégés tant que les résultats négatifs du suivi ne sont pas définitifs.

* distribution systématique d'une plaquette TPE aux patients traités

Et la prévention ?...

- informer sur les modalités de transmission du VIH, des virus, des hépatites, des IST,
- informer sur les lieux et outils de prévention,
- mais aussi discuter des circonstances de l'exposition, la prise de risque (counseling),
- proposer une consultation spécialisée (psychologue, psychiatre, sexologue...) si expositions répétées et conduite à risque pathologique,
- informer sur la Prophylaxie préexposition (PrEP) (démarrage possible dès la fin du traitement post exposition (TPE).

CE TRAITEMENT EST PRIS EN CHARGE À 100% LA MISE EN PLACE DE CE TYPE DE TRAITEMENT EST UN MOMENT ESSENTIEL POUR ABORDER LA QUESTION DE LA PRÉVENTION.



Conseil médical, qui contacter ?

1

Le médecin des urgences
afin de bénéficier au plus vite
d'un traitement post-exposition
si nécessaire..

2

Le médecin référent VIH ou
l'Expert hépatites du centre
hospitalier le plus proche
de chez vous.

Pour connaître la liste des services référents :
www.corevih-na.fr/annuaire



COREViH
Nouvelle-Aquitaine

COORDONNER ET AGIR ENSEMBLE
EN SANTÉ SEXUELLE

COREVIH Nouvelle Aquitaine
Hôpital du Tondu
Groupe Hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 56 79 56 06
Fax : 05 56 79 60 87

corevih@chu-bordeaux.fr
www.corevih-na.fr

Mise à jour - Novembre 2024